

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des administrateurs au sein du conseil  
d'administration de l'ASBL SONUMA**

**A.Gt 17-12-2020**

**M.B. 08-01-2021**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, article 9 ;

Vu la délibération du Gouvernement du 10 octobre 2018 relatif à la transformation de la SONUMA en un partenaire de l'Education et de la valorisation des institutions culturelles francophones belges ;

Considérant les compétences reconnues de chacun des candidats dans le domaine de l'Audiovisuel, de la Culture ou de la Communication ;

Sur proposition de la Ministre des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité d'administrateurs représentant la Communauté française :

- Mme Virginie VANDEPUTTE ;
- Monsieur Frédéric DELCOR ;
- Monsieur Gauthier SEPULCHRE ;
- Monsieur Gauthier JACQUINET.

**Article 2.** - Sont désigné en tant qualité d'observateurs de la Ministre en charge de la Culture et des Médias :

Madame Sophie LEJOLY et  
Monsieur Thomas GILSON ;

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

**Article 4.** - La Ministre des Médias est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 2020.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de L'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des  
Droits des Femmes,

B. LINARD